

DESTINATAIRES : Tous les employés syndiqués des groupes bureau, technique et ouvriers ainsi que juristes

EXPÉDITEUR : Patrick Bessette, directeur de la rémunération, des relations de travail et de l'invalidité

DATE : Le 1^{er} août 2023

OBJET : **Entente de principe – SESQI (bureau, technique et ouvriers)**
Entente de principe – SFPQ (juristes)

Nous tenons à vous informer que les processus de signature du renouvellement de la convention collective des employés de bureau, technique et ouvriers (BTO) 2020-2026 et de la convention collective des juristes 2020-2023 sont en cours.

Lorsque toutes les parties auront signé les conventions collectives, elles seront déposées par la suite au ministère du Travail. Les conventions collectives entreront en vigueur au moment où le ministère du Travail délivrera le certificat de dépôt spécifique pour chaque convention collective et celles-ci seront, à ce moment, déposées dans l'intranet.

Nous pouvons déjà vous confirmer que les changements liés aux régimes de l'horaire variable entreront en vigueur à partir du 10 août prochain. En ce qui a trait aux autres modalités de mise en œuvre des conventions collectives, notamment concernant les versements des ajustements salariaux, des montants forfaitaires et des rétroactivités, nous vous transmettrons prochainement les informations pertinentes.

Pour le directeur de la rémunération, des relations de travail
et de l'invalidité,



Hélène Comtois

c. c. Tous les gestionnaires